



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
**SEANCE DU lundi 18 novembre 2013**  
**18 heures 30**

-----

SL/MG

N° 001620

Service Ressources  
Humaines -  
Recensement de la  
population - Année  
2014.

Affiché le :

Le **lundi 18 novembre 2013 à 18 heures 30** le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la **SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt). Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint). M. Pierre BOYER (2ème Adjoint). Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint). Mme Véronique GACH (5ème Adjoint). M. Jean-François DORE (6ème Adjoint). M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint). M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint). Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale). Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale). M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal). Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale). M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal). Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale). Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale). M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal). Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale). M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal). Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale). M. Christian PANOT (Conseiller Municipal). M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal). M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal). Mme Elise ISNARD (Conseillère Municipale). M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal). Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale)

**ONT DONNE PROCURATION** : M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint) donne pouvoir à Mme Véronique GACH. Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint) donne pouvoir à M. Dominique MARIANI-VAUX. Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Jean-François DORE. M. Pierre ELY (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Isabelle PITON. Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Marie RAMBAUD. M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Marie-Christine KADLER. M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Olivier CUREL. M. André LECOURT (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER.

**ABSENTS** : zéro

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

Les communes de l'INSEE mènent conjointement les opérations de recensement de la population.

La rénovation du recensement, en application de la loi n°2002-276 du 27 février 2002, a pour enjeu de mieux adapter l'offre statistique aux attentes des décideurs, en obtenant des données plus régulières sur l'évolution de la population.

La population de chaque circonscription administrative est actualisée chaque année et des résultats analogues à ceux des recensements traditionnels sont diffusés tous les ans.

Le recensement aura donc lieu du 6 janvier 2014 au 25 février 2014.

La Ville est responsable du recrutement, de la formation et de la nomination des agents recenseurs ainsi que de leur rémunération. Il est donc nécessaire de fixer, compte tenu de l'importance de l'enquête de recensement 2014 :

- Le nombre de recrutement d'agents recenseurs à 3.
- La période de recrutement : du 6 janvier 2014 au 25 février 2014.

Monsieur le Maire précise que les agents recenseurs seront rémunérés en fonction de l'indice majoré 309. Les agents recenseurs seront recrutés en tant que non titulaires, sur le grade d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe (Echelle 3, Echelon 1).

Monsieur le Maire souligne que la rémunération pourra être réévaluée en fonction de l'augmentation du SMIC.

## **LE CONSEIL A LA MAJORITE QUALIFIEE**

**Approuve**, la proposition de Monsieur le Maire de recruter trois agents recenseurs du 6 janvier 2014 au 25 février 2014.

**Précise**, que les agents recenseurs seront rémunérés en fonction de l'indice majoré 309. Ils seront recrutés en tant que non titulaires, sur le grade d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe (Echelle 3, Echelon 1).

**Dit**, que la rémunération pourra être réévaluée en fonction de l'augmentation du SMIC.

**Autorise**, Monsieur le Maire à signer les contrats de recrutement pour la période du 6 janvier 2014 au 25 février 2014.

**Dit**, que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents non titulaires seront inscrits au budget de l'exercice 2014 – chapitre 012.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE  
Olivier CUREL**